

A noter : l'assainissement de l'eau est géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Courance (SIAC) regroupant Coignières, Le Mesnil St Denis, Maurepas et partiellement Élancourt. C'est l'entreprise SAUR (principaux actionnaires : les banques BNP et BPCE) qui a obtenu en 2009 une délégation de service public jusqu'en 2022.

L'association « Maurepas pour tous » est une **association citoyenne** qui milite pour plus de démocratie, de solidarité et de protection de l'environnement sur notre commune.

Nous élaborons des **solutions aux enjeux locaux** comme la distribution de l'eau, la restauration collective ou les transports.

Nous proposons des **espaces d'éducation populaire** pour partager des savoirs utiles au quotidien.

Nous mettons en place **des expériences de démocratie locale et de pratiques solidaires**.

Nous agissons concrètement pour **la transition écologique de notre territoire**.

Nous avons besoin d'être plus nombreux pour être à la hauteur de ces ambitions.

Rejoignez-nous !

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel :

Adresse électronique :

Cotisation : petit budget 10 euros / tarif normal : 20 euros minimum
à renvoyer à **Maurepas pour tous 6 rue du Vermois 78310 Maurepas** ou
par courriel maurepaspourtous@laposte.net

maurepaspourtous.fr

imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Maurepas pour tous

maurepaspourtous.fr

Le bulletin d'information de l'association – n°3 – mars 2015

Numéro spécial : Distribution de l'eau potable à Maurepas

En juin 2017, le Syndicat Intercommunal d'Adjonction d'Eau Potable (SIAEP) regroupant Maurepas et Jouars Pontchartrain devra **choisir de renouveler ou non le contrat avec l'entreprise Veolia** à qui est délégué le service public de distribution de l'eau sur ces deux communes.

Les possibilités qui s'offrent aux élus municipaux qui siègent au SIAEP sont de repartir pour 12 années avec Veolia, choisir une autre entreprise privée ou **passer en gestion publique**.

Cette dernière solution signifie créer **une régie publique** dirigée par des professionnels du secteur de l'eau mais administrée directement par des élus des conseils municipaux mais aussi des représentants des usagers.

L'association citoyenne Maurepas pour tous défend cette solution qui permet que la distribution de cette ressource vitale soit assurée par un véritable **service public géré démocratiquement au service de l'intérêt général**. Elle permet d'assurer à tous une quantité et une qualité de l'eau satisfaisante à meilleur prix.

Parce que l'eau n'est pas une marchandise.

Venez en discuter en **réunion publique** le
Lundi 11 mai 2015 à 20h30
à la Maison de Sologne
(1 avenue de Sologne, derrière La Poste)

Distribution de l'eau à Maurepas : comment ça marche ?

Les communes de Maurepas et Jouars-Pontchartrain ont formé un Syndicat Intercommunal (le SIAEP) qui est chargé de gérer la distribution de l'eau potable aux particuliers et aux entreprises de ces deux communes. Ce syndicat est dirigé par un conseil syndical composé de 4 élus municipaux des deux communes dont le maire de Jouars-Pontchartrain qui en est le président. L'intégration annoncée de Maurepas dans la CA de St Quentin-en-Yvelines changera-t-il la donne ?

En 2002, l'entreprise transnationale **Veolia Eau a obtenu une délégation de service public du SIAEP** pour distribuer l'eau à Maurepas et Jouars Pontchartrain. Le contrat prolongé par deux avenants arrive à **échéance en juin 2017**.

Le réseau de distribution, propriété du Syndicat, alimente en eau potable **24 370 habitants** pour **7 685 abonnements**. Il est composé de:

- ✓ **7 forages** situés principalement sur le champ captant du hameau de Cressay à Villiers St Frédéric d'une capacité de production de 15 500 m³ par jour
- ✓ de **3 réservoirs**
- ✓ de **122 km de canalisations**
- ✓ de **7 950 compteurs**.

La production annuelle est d'environ **2,5 millions de m³** dont :

- ✓ 1,1 million de m³ sont consommés à Jouars-Pontchartrain et Maurepas,
- ✓ 1,5 million de m³ sont vendus à d'autres territoires.
- ✓ **122 000 m³ sont perdus dans le réseau en raison de fuites de canalisations ou de branchements.**

Enfin, **345 000 m³ d'eau** sont achetés à d'autres territoires pour la mélanger à l'eau pompée localement dont la teneur en fluor est trop importante, pour revenir à un taux légal au robinet.

Veolia Eau est une filiale du groupe transnational Veolia, membre du CAC 40 à la bourse de Paris.

Elle est présente dans 66 pays et réalise un chiffre d'affaires annuel de 12 milliards d'euros.

Dans la situation actuelle de délégation à une entreprise privée, les citoyens ont peu de moyens de se mêler de la gestion de cette ressource.

Maurepas pour tous est membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui peut se prononcer sur ces questions, nous vous tiendrons informés.

Les avantages de la gestion publique

- Elle est **toujours moins chère** : elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer, n'est pas assujétie à l'impôt sur les sociétés, n'a pas à rémunérer des services centraux de grands groupes... ce sont toujours des factures allégées.
- **Les excédents du budget** d'exploitation sont automatiquement réinvestis dans le service de l'eau.
- Les budgets de la régie publique et de la municipalité sont étanches : c'est la facture d'eau qui paie l'eau.
- Elle permet aux élus locaux d'être aux commandes: ils décident annuellement du prix du service, ils peuvent assurer un renouvellement correct du réseau de canalisations pour **éviter les fuites et les ruptures**, ils peuvent **faire varier le prix du m³ selon l'usage vital, de confort ou de luxe**.
- Elle permet aux **associations d'usagers** de siéger au conseil d'administration.

En France, il existe 24 000 services publics de l'eau et de l'assainissement pour 9 000 délégations aux entreprises privées. Les élus ruraux gèrent depuis longtemps la distribution de l'eau qui n'intéresse pas le secteur privé sur ces territoires.

*De grandes villes comme Paris, Bordeaux ou Nice viennent de passer en gestion publique. **Des villes de la taille de Maurepas sont nombreuses à repasser en gestion publique** : Vernon (27), St-Pierre-des-Corps (37), Castelsarrasin (82)... Plus de 180 villes dans le monde ont choisi ces dernières années de **tourner la page de la privatisation** de la distribution de l'eau (Berlin, Buenos Aires, Atlanta...).*

Des acteurs de l'eau pour aider à la mise en place d'une régie publique:

- France Eau Publique: le réseau des gestionnaires publics de l'eau représentant 10 Millions d'usagers de l'eau. **france-eaupublique.fr**
- Association nationale EAU (Elus, Associations, Usagers). **eaupublique.fr**
- Association Aqua Publica Europea (APE), association européenne d'opérateurs publics de l'eau. **aquapublica.eu**
- un modèle: la Communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne. **eaudeslacsdelessonne.fr**